RF
Préfecture de l'Ardèche
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 26/01/2023
007-200072007-20230125-DE_2023_003BIS-DE

République française

Département de l'Ardèche

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
Place de la Mairie - 07 470 COUCOURON

publié sur le site internet de la collectivité le 27/01/2023

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Membres en exercice : 37

Présents : 27

Votants : 33

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Date de la convocation: 19/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq janvier, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron, sous la présidence de Jacques GENEST,

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Francoise BENOIT, Sebastien BOURDELY, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Jerome DELDON, Genevieve DUNY, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Laurence PREVOST, Thibaut ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Magalie MOULIN

Représentés : Elisabeth FALGON par Francoise BENOIT, Bernard JACQUEMIN par Dominique ALLIX, Georges LLUIS par Laurence PREVOST, Emile LOUCHE par James BOUVIER, Claude MONCEAU par Jean LINOSSIER, Sebastien PRADIER par Franck MEJEAN

Absents : Patrick COUDENE, Jerome GROS, Denise LAFFARRE, John SERROUL

Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2023_003BIS - Objet : Rectification de l'état du passif entre la Communauté de communes et la commune de Saint-Etienne-de-Lugdarès

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les délibérations n°2021-08 et n°2021-09 du Conseil communautaire en date du 24 février 2021 traitant des irrégularités financières et comptables liées à la chaufferie bois de Saint-Etienne-de-Lugdarès,
Vu la délibération n°2021-95 du Conseil communautaire en date du 16 décembre 2021 autorisant notamment le transfert des biens de l'actif et du passif de la Cdc à la commune de Saint-Etienne-de-Lugdarès,

Il est rappelé qu'en amont de la création de la Cdc Montagne d'Ardèche au 1er janvier 2017, l'ancienne Communauté de communes Cévenne et Montagne Ardéchoises a transféré des équipements à la commune de Saint-Etienne-de-Lugdarès : micro-crèche, maison médicale, foyer de vie…
Les écritures comptables de transfert n'avaient pas été passées, ainsi, la Cdc et la commune ont conventionné leur régularisation afin que cette dernière soit effectuée au 31 décembre 2021.

Il s'avère qu'une erreur s'est produite pour le transfert de deux emprunts ;

- prêt Crédit agricole n° 574999 concernant la résidence Bon accueil : le montant dû au 1er janvier 2017 était de 250 950.96 € et il a été pris en compte la somme de 238 704.16 € soit une différence de 12 246.80 €.

Il convient donc d'ajouter la somme de 12 246.80 € au débit du compte 1641.

- prêt Département concernant le Foyer de vie : le montant dû au 1er janvier 2017 était de 4 935.50 € et il a été pris en compte la somme de 3 948.39 € soit une différence de 987.11 €.

Il convient donc d'ajouter la somme de 987.11 € au débit du compte 16873.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- ***d'approuver*** *la rectification de l'état du passif entre la Cdc et la commune de Saint-Etienne-de-Lugdarès pour un montant total de 13 233.91 €,*
- ***d'autoriser*** *le trésorier à passer ces écritures de régularisation sur l'exercice 2023,*
- ***d'autoriser et de mandater*** *le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.*

Fait et délibéré à Coucouron, le 25 janvier 2023,
Le Président, Jacques GENEST,

C.de.C Montagne d'Ardèche ★ 07470 COUCOURON ★